

2016 DAE 164 Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le marché public de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers avec la société MEDIAKIOSK ;

Vu les pièces du marché attribuées par la commission d'appel d'offres du 19 avril 2016, déposés à la bibliothèque du Conseil de Paris;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le marché public de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers avec la société MEDIAKIOSK - dont le siège social est situé 36-42 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers - attributaire du marché à l'issue de la procédure de dialogue compétitif mise en œuvre en l'espèce, en application des articles 36,40 et 67 du Code des marchés publics.

Article 2 : En contrepartie de l'occupation du domaine public et de l'exploitation publicitaire qu'il fait des mobiliers, le titulaire du marché public versera à la Ville de Paris une redevance telle que définie par les pièces du marché public.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 70, rubrique 091, nature 70321 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016 et des années suivantes.

Article 3 : Les prix unitaires du marché public sont détaillés dans un bordereau de prix unitaires annexé au marché. Ils seront utilisés en tant que de besoin par la Ville de Paris pendant la durée du marché.

Les dépenses éventuelles correspondantes seront imputées sur divers crédits inscrits ou à inscrire aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2016 et des années suivantes, sous réserve des décisions de financement.

Article 4 : Conformément au règlement de la consultation, la Ville de Paris versera, à chacun des deux candidats non retenus à l'issue de la procédure, une prime d'un montant de 150 000 euros TTC.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, rubrique 091, nature 678 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016, sous réserve des décisions de financement.